



RENSEIGNEMENTS

SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

L'Amiante

Qu'est-ce que l'amiante?

L'amiante est une fibre d'origine minérale qui a été largement utilisée dans les matériaux de construction à cause de sa résistance à la chaleur et aux produits chimiques corrosifs. Bien qu'on dénombre six variétés de fibres d'amiante, il en existe trois principales sortes : les fibres chrysotiles, amosites et crocidolites.

L'amiante se présente habituellement sous la forme d'un matériau blanchâtre et fibreux. La texture de la fibre peut varier de grossière à soyeuse. Bien qu'elles puissent être trop minuscules pour se voir à l'œil nu, les fibres qui se trouvent dans l'air peuvent causer le cancer et des affections pulmonaires.

Où utilise-t-on l'amiante?

À cause de sa résistance à la chaleur, l'amiante a été tissé, façonné et pulvérisé. On l'a utilisé dans la fabrication d'au moins 3 000 produits, des garnitures de freins aux housses de tables à repasser et aux jouets pour enfants. L'amiante a été largement utilisé à compter de la Deuxième guerre mondiale jusqu'au début des années 1970 comme substance ignifuge sur les plafonds et les poutres, comme isolant sur les chaudières et les tuyaux, pulvérisé dans les systèmes de ventilation et les cavités, sur les garnitures de freins et les embrayages des voitures et des camions, et on l'ajoutait aux matériaux de revêtement de murs pulvérisés.

L'amiante était également utilisé dans les matériaux de construction tels les carreaux de plancher en vinyle et les carreaux de plafond. On l'a également ajouté pour renforcer le ciment utilisé dans la fabrication de tuyaux, de l'asphalte et autres objets façonnés.

Qui est exposé?

L'utilisation de l'amiante est tellement répandue que toute personne qui travaille dans un bâtiment ou dans un endroit où l'amiante a été utilisé et est maintenant au stade de la détérioration est susceptible de contracter une affection liée à l'amiante. Il peut s'agir des membres du SCFP qui travaillent dans les écoles, les hôpitaux et les bibliothèques qui, pour la plupart, ont été construits au moment où l'amiante a été fort utilisé, soit entre 1945 et le début des années 1970.

À cause du processus de vieillissement, l'amiante appliquée à plusieurs endroits a commencé à s'écailler et à se détériorer relâchant ainsi dans l'air des fibres dangereuses. En plus du vieillissement, les dommages causés par l'eau, un entretien inadéquat ou l'enlèvement mal fait des produits de l'amiante peuvent dégager des fibres susceptibles de causer le cancer et des affections pulmonaires lorsqu'elles sont inhalées ou avalées.

.../2

Bien que nombre de membres du SCFP puissent être exposés dans les écoles, les hôpitaux et les bibliothèques, d'autres personnes peuvent l'être en travaillant directement avec l'amiante comme les suivantes :

- le personnel d'entretien et les concierges peuvent souvent, sans le savoir, nettoyer des endroits où se trouve de l'amiante. On peut leur demander d'enlever ou de réparer des matériaux qui contiennent de l'amiante comme l'isolant des tuyaux et des chaudières, les carreaux des planchers et des plafonds et les murs.
- Les éboueurs et éboueurs peuvent être exposés si l'amiante qu'on enlève des bâtiments n'est pas éliminé de façon appropriée.
- Les mécaniciennes et mécaniciens qui réparent et remplacent les freins, les embrayages et les transmissions peuvent être exposés si la poussière d'amiante est répandue dans l'air.
- Les menuisiers, hommes et femmes, peuvent être exposés lorsqu'ils sciennent, poncent, percent ou enlèvent des matériaux de construction qui contiennent de l'amiante et dispersent des fibres dans l'air.
- Les plombiers, installateurs de tuyaux et électriciens, hommes et femmes.
- Les familles et les amis de ces travailleuses et travailleurs peuvent être exposés si la poussière et les fibres d'amiante déposées sur leurs vêtements sont rapportées à la maison.

Dangers relatifs à l'exposition

Lorsque l'air qui contient de la poussière d'amiante est respiré, les petites fibres acérées, semblables à du barbelé, s'enfoncent profondément dans les tissus pulmonaires et d'autres organes où elles demeurent toute la vie. Avec le temps, elles peuvent causer des maladies

mortelles. Il est connu que l'inhalation de petites quantités invisibles de fibres d'amiante peut causer le cancer de 20 à 30 ans après une exposition.

Effets de l'exposition

L'inhalation de fibres d'amiante peut causer l'amiantose et le cancer.

L'amiantose est une maladie irréversible du poumon qui produit des cicatrices sur le tissu pulmonaire. À mesure que s'étend la cicatrisation des tissus, le poumon perd sa flexibilité et la respiration devient plus difficile. La perte de la fonction pulmonaire mène souvent à l'invalidité et au décès.

On sait également que l'amiante peut causer un mésothéliome, qui est un type de cancer associé presque exclusivement à l'exposition à l'amiante. Le mésothéliome se développe dans la fine membrane qui recouvre les poumons et l'abdomen. Ce type de cancer ne peut être opéré et il est toujours mortel.

L'exposition à l'amiante peut aussi causer d'autres formes de cancers. Les travailleuses et travailleurs de l'amiante présentent un taux plus élevé de cancer du poumon et de cancers de l'oesophage, de l'estomac, du gros intestin et du rectum.

Le tabagisme augmente également le danger de développer un cancer. Il est reconnu que l'exposition à l'amiante et à la fumée de cigarette augmente considérablement le danger de développer un cancer du poumon.

Le traitement

Il n'y a pas de traitement pour les maladies associées à l'amiante. Si la maladie est découverte assez tôt, on peut en traiter les complications. L'élimination de l'exposition peut empêcher la maladie de s'aggraver. Dans tous les cas, les travailleuses et

travailleurs doivent s'assurer que leur médecin de famille sache qu'elles ou ils ont travaillé avec l'amiante ou y ont été exposés. Les lois actuelles exigent que les employeurs s'assurent que les personnes désignées exposées subissent régulièrement des examens médicaux.

Comment peut-on détecter l'amiante?

Partout où des matériaux fibreux sont utilisés dans les bâtiments, les travailleuses et travailleurs doivent automatiquement soupçonner la présence d'amiante. Demandez qu'un échantillon soit soumis à un laboratoire afin qu'il soit analysé et identifié.

Si on y décèle de l'amiante, il faut faire appel à un expert formé à cette fin afin de déterminer les mesures à prendre. Il faut vérifier la présence d'amiante dans les accumulations de poussières. On doit établir un programme d'échantillonnage de l'air pour déterminer la présence ou non de fibres d'amiante. Il faut se rappeler que si l'amiante peut être broyé à main nue (le terme utilisé dans ce cas est « friable ») alors toute poussière peut se répandre dans l'air et, par conséquent, il existe un danger, peu importe les résultats des échantillonnages dans l'air.

La norme légale est-elle une norme sûre? Quels sont les niveaux sûrs?

Bien qu'il n'y ait pas de preuve relative au niveau « sécuritaire » d'exposition à l'amiante, la plupart des gouvernements ont établi des limites d'exposition à l'amiante au travail.

En Colombie-Britannique, les règlements en matière de santé au travail de la Commission des accidents du travail (Workers' Compensation Board) établissent la limite d'exposition à 0,1 fibre par centimètre cube (f/cm^3) pour toutes les formes d'amiante. Les règlements désignent également l'amiante comme étant un cancérogène.

En Alberta, le gouvernement a établi une limite d'exposition en milieu de travail ou LEMT à 0,1 (f/cm^3) pour toutes les formes d'amiante.

En Ontario, les règlements en matière de santé et de sécurité au travail établissent la LEMT à 0,1 (f/cm^3) pour toutes les formes d'amiante.

Bien que ces chiffres puissent paraître peu élevés, une exposition à 0,1 fibre par centimètre cube (ou 100 000 fibres dans chaque mètre cube d'air) pendant une journée de huit heures signifie qu'une travailleuse ou un travailleur peut facilement inhaler jusqu'à un million de fibres par jour.

L'employeur peut prétendre que parce qu'un lieu de travail est conforme aux règlements gouvernementaux, les travailleuses et travailleurs n'ont rien à craindre. C'est faux. Les normes gouvernementales relatives à l'amiante sont inadéquates et ne protègent pas les travailleuses et les travailleurs contre le cancer. Les normes ont été établies dans le but de protéger le personnel des usines d'amiante contre l'amiantose, et non pour protéger les membres du SCFP contre le cancer.

Ne l'oubliez pas, une norme légale ne signifie pas une norme sûre.

Que peut-on faire?

Une fois que l'amiante a été identifié, il faut prendre des mesures pour prévenir l'exposition. La seule solution permanente pour éliminer le danger consiste à enlever l'amiante. On recouvre parfois l'amiante avec d'autres matériaux de construction. On peut aussi « l'encapsuler » ou la sceller avec un revêtement. Ce procédé n'est généralement pas considéré comme une solution adéquate. La meilleure méthode dépendra de la condition de l'amiante, de son emplacement et de ce qui pourrait la perturber dans l'avenir.

Peu importe la mesure adoptée, le travail doit être exécuté par des personnes spécialement formées qui prennent des précautions strictes pour s'assurer que personne ne sera exposé à l'amiante. Le secteur de travail doit être fermé et conservé sous pression négative. Comme il n'y a pas de niveau d'exposition sûr, tout amiante qui se répandra dans l'air mettra en danger la santé des personnes se trouvant aux alentours.

Dans les ateliers de réparation où l'amiante est présent il faudra utiliser des systèmes d'aspiration localisés munis d'aspirateurs spéciaux de collecte des poussières HEPA (High Efficiency Particulate Air) qui éliminent les fibres d'amiante à la source, par exemple, lorsque les garnitures de freins sont changées. On ne doit pas utiliser des tuyaux flexibles à air puisqu'ils peuvent répandre la poussière partout dans les lieux de travail. L'employeur doit fournir aux travailleuses et travailleurs des vêtements de travail spéciaux, des douches et deux cases, l'une pour les vêtements propres et l'autre pour les vêtements souillés. Il doit également voir à faire laver ces vêtements dans des conditions contrôlées.

Où peut-on trouver de l'aide?

Si vous soupçonnez la présence d'amiante dans votre lieu de travail, vous pouvez obtenir de l'aide en communiquant avec la conseillère ou le conseiller en santé et sécurité du SCFP de votre région ou avec le Service de santé et sécurité au bureau national du SCFP.

Vous devez savoir également que l'amiantose, le mésothéliome et le cancer du poumon, le cancer du larynx et le cancer gastro-intestinal reliés à l'amiante peuvent être reconnus comme maladies à déclaration obligatoire en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* ou de la Commission des accidents du travail.

Comment peut-on prévenir les maladies reliées à l'amiante?

Il n'y a qu'une façon de prévenir l'amiantose et les cancers qui en découlent; c'est en prévenant toute exposition à l'amiante.

Rappelez-vous qu'il n'existe pas de niveau sûr d'exposition à l'amiante.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service de santé et sécurité du SCFP
1375, boulevard St. Laurent
OTTAWA, ON K1G 0Z7
Tél. : (613) 237-1590
Télec. : (613) 237-5508
Courriel : sante_securite@scfp.ca
www.scfp.ca